



Évreux, le 21 février 2017

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

L'élection présidentielle se déroulera les dimanche **23 avril et 7 mai 2017**.

En application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, **les candidats doivent être présentés par au moins 500 élus**.

Les formulaires de présentation (parrainage) et leur enveloppe de retour seront envoyés par la préfecture aux élus habilités à compter du 27 février prochain par voie postale.

Les élus habilités qui souhaitent présenter un candidat devront renvoyer leur formulaire au moyen de l'enveloppe fournie au **Conseil constitutionnel avant le 17 mars à 18h**, par **voie postale uniquement**. Il s'agit d'une date limite de réception par le Conseil constitutionnel, et non d'une date limite d'envoi de la présentation par l' élu. Il conviendra donc de prendre en compte les délais d'acheminements postaux.

Le nom et la qualité des citoyens ayant valablement présenté des candidats seront rendus publics par le Conseil constitutionnel sur son site internet au fur et à mesure de la réception des présentations, le mardi et le vendredi.

Les élus du département habilités à présenter un candidat sont les suivants :

- les membres du Parlement ;
- les conseillers régionaux ;
- les conseillers départementaux ;
- les maires, maires délégués des communes déléguées et des communes associées ;
- les présidents des organes délibérants des métropoles, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération, les présidents des communautés de communes ;

➤ Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du Conseil constitutionnel :

<http://presidentielle2017.conseil-constitutionnel.fr/>

CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : pref-communication@eure.gouv.fr